

Newsletter n°2  
Janvier 2017

## Edito

L'année 2016 aura surtout été une année de transition avec la structuration administrative de notre URPS, la reprise et la poursuite des différents dossiers déjà engagés.

2017 sera celle de la mise en place de projets concrets comme le déploiement de la Messagerie Sécurisée, l'accompagnement du Dossier Médical Partagé (DMP) dans les Côtes d'Armor (22), ou encore la concrétisation de partenariats avec les Organismes de Formations Continues (OFC) pour sensibiliser les Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux à l'obligation triennale de se former tout au long de leurs carrières professionnelles.

L'URPS MKLB participera également à l'élaboration, au sein de la Conférence Régionale de la Santé de l'Autonomie (CRSA), au futur Projet Régional de Santé (PRS3) qui définira la politique de santé régionale pour la période 2018 – 2022.

Enfin, nous suivrons de très près, le développement des Plateformes Territoriales d'Appui (PTA) intervenant dans la prise en charge globale des patients dits complexes et les mises en place des ESP (Equipes de soins Primaires) et CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé) sur le territoire breton.

Je vous souhaite, au nom de l'URPS MKLB, une Bonne et Heureuse Année 2017.

### Pour nous contacter :

URPS MKLB

13E Bd Solférino

35000 Rennes

Tél.: 02 99 84 15 16

Email: [accueil@urps-mk-bretagne.org](mailto:accueil@urps-mk-bretagne.org)

 : URPS Kinés Bretagne



Site: [www.urps-mk-bretagne.org](http://www.urps-mk-bretagne.org)



Bonne Année 2017

**1<sup>er</sup> rang** (de gauche à droite): Adeline KERVAREC (29), Marie PERSON (35), Yves LABBÉ (35), Agnès AUBERT (Secrétaire Adjoint) (22), Elisabeth BOUCHER (56), Tristan MARECHAL (Vice-président) (56).

**2<sup>ème</sup> rang** (de gauche à droite): Yann LE HOUEROU (29), Elena LE COLLEN (Trésorier) (35), Olivier DARTOIS (Président) (35), Serge COLOMBEL (35), Stéphane MASSON (22) et Matthieu SAINT CAST (Secrétaire) (22).

**Absents:** Rozenn LAURENT (22), Magalie TURBAN (22) et Sterenn HOUEL (Trésorier Adjoint) (29).

## Actualités

### Déploiement de la Messagerie Sécurisée en Bretagne

Pour vos échanges de données médicales entre Professionnels de Santé, l'utilisation d'une MESSAGERIE SÉCURISÉE est actuellement le seul outil qui répond légalement aux critères de sécurisation (Art. R.1110 du Code de la Santé Publique). Pour favoriser son déploiement auprès des Professionnels de Santé Libéraux, les URPS de Bretagne, l'ARS (Agence Régionale de Santé), le GCS E-santé et GECO Lib' (Association pilotée par les URPS et les acteurs de terrain libéraux) organise-

ront, premier semestre 2017, des réunions dans un premier temps sur les Territoires de Santé (TS) 1 et 7 (Voir carte ci-après): les dates et les lieux vous seront communiquées ultérieurement.

Sans attendre, vous pouvez déjà ouvrir votre **Messagerie Sécurisée Gratuite**: vous trouverez sur la page d'accueil de notre site ([www.urps-mk-bretagne.org](http://www.urps-mk-bretagne.org)) le lien permettant de la créer simplement en quelques clics.

### Restons en contact !

Afin de tenir à jour vos coordonnées (adresse mail et n° de portable), n'hésitez pas, en cas de changement, à nous les transmettre par mail à l'adresse suivante: [accueil@urps-mk-bretagne.org](mailto:accueil@urps-mk-bretagne.org)

### Les nouveaux Territoires de Démocratie Sanitaire (TDS)



Jusqu'à présent, la région Bretagne était divisée en 8 Territoires de Santé. Par arrêté du 27 octobre 2016 et conformément à l'article L. 1434-10 du Code de la santé publique, le Directeur Général de l'ARS (Mr Olivier de CADEVILLE) a décidé, après concertation avec les différents acteurs de la Démocratie Sanitaire, de fusionner les Territoires 1 et 2 formant ainsi le Territoire du Finistère. La Bretagne compte doréna-

vant 7 Territoires de Démocratie Sanitaire (TDS) dans lesquels siègeront à partir de Janvier 2017 des Conseils Territoriaux de Santé (CTS) remplaçant ainsi les Conférences de Territoire (CT). Ces conseils Territoriaux de Santé constitueront une instance de débat, de concertation et de réflexion partagée associant l'ensemble des acteurs et usagers locaux du système de santé.

## Déploiement du Dossier Médical Partagé (DMP) dans le Département des Côtes d'Armor (22)

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Côtes d'Armor fait partie des départements Pilotes concernant le déploiement du DMP deuxième génération.

Lors des deux derniers mois de l'année 2016, la CPAM22 a organisé quatre réunions de sensibilisation auxquelles ont participé environ 200 Professionnels de Santé.

Les Délégués de l'Assurance Maladie (DAM) ont également commencé leurs interventions auprès des Professionnels de Santé Libéraux pour les inciter à

s'équiper pour s'engager dans cette voie.

Concernant les 482 MKL de ce territoire, 51% sont déjà équipés d'un logiciel compatible DMP.

Une campagne d'information radio et aux guichets auprès des usagers est en cours pour les informer et favoriser les ouvertures spontanées de DMP.

La généralisation du DMP au niveau national devrait intervenir fin du deuxième semestre 2017.

## Les institutions

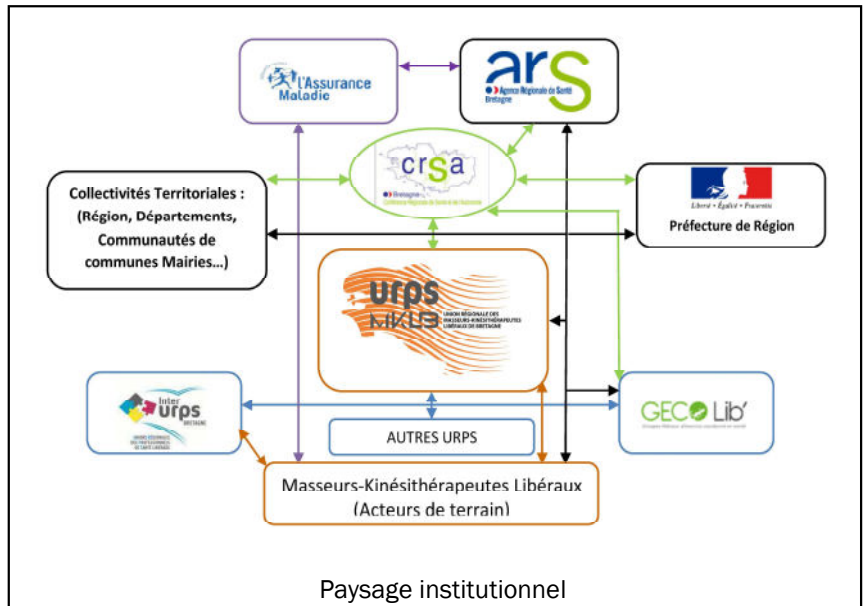
### L'URPS MKLB en quelques mots...

L'URPS MKLB est une structure institutionnelle régionale représentant **tous les Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux (MKL) de Bretagne.**

Issus de listes syndicales, les 15 représentants sont élus par les Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux de Bretagne tous les 5 ans.

Chaque MKL participe au financement de l'URPS via une cotisation spécifique prélevée annuellement par les URSSAF.

L'URPS participe et contribue, en partenariat avec les autres acteurs de la démocratie sanitaire à la Politique Régionale de Santé.



### Les différentes URPS

#### Les URPS élus:

Masseurs-Kinésithérapeutes, Infirmiers, Pharmaciens, Chirurgiens-Dentistes et Médecins.

#### Les URPS nommées:

Biologistes, Orthophonistes, Orthoptistes, Pédiatres-Podologues et Sages-femmes.

#### La Maison des URPS:

Ce lieu est le siège de toutes les URPS (sauf pour les URPS des Chirurgiens-Dentistes et des Médecins).

### Les principales missions des URPS

Organiser l'exercice professionnel (Permanence et continuité des soins...)

Mener des actions dans le domaine de la prévention, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique (ETP).

Participer au déploiement et à l'utilisation des systèmes de communication et d'information partagés: Messagerie Sécurisée et Dossier Médical Partagé (DMP).

Favoriser le développement de la formation continue.

### Inter-URPS et GECO Lib'

#### Inter-URPS:

Le Copil (Comité de pilotage) inter-URPS est une instance non-formalisée regroupant toutes les URPS.

Ce Copil se réunit chaque mois pour débattre et faire le point sur les dossiers en commun: Personnes Agées Fragilisées, BPCO...

#### GECO Lib':

Association fondée et soutenue par les URPS dont le but principal est l'accompagnement des Professionnels de Santé Libéraux vers un exercice coordonné.

## Les projets en Bref...

### Projet d'une application mobile pour smartphone

Les URPS ont le projet de développer une application permettant aux équipes de premier recours de pouvoir communiquer rapidement entre elles de façon sécurisée. Cette application permettra une plus grande réactivité dans l'ajustement du traitement des patients pouvant ainsi éviter des hospitalisations inutiles.

### Organisation des Gardes Respiratoires sur le territoire Breton

Dans le but d'assurer la permanence et la continuité des soins sur le territoire Breton, l'URPS MKLB va s'engager, en concertation avec les acteurs de terrain, dans une réflexion de structuration et de gestion de l'offre de soins concernant les gardes respiratoires.